

Haute école pédagogique du canton de Vaud  
Filière Formations Postgrades

Formation continue certifiée  
Diploma of Advanced Studies - DAS

# Et si vous deveniez coach ?

30 crédits ECTS – Volée 2022 - 2024

Plus d'informations sur [candidat.hepl.ch/pg](https://candidat.hepl.ch/pg)

hep/



## Table des matières

---

### Préambule 4

---

|  |   |
|--|---|
| Formations continues certifiées de la HEP Vaud | 4 |
| Introduction                                   | 4 |
| Principes généraux de la formation             | 5 |
| Séance d'information                           | 5 |

---

### Présentation générale de la formation 6

---

|  |    |
|--|----|
| Compétences travaillées                                      | 6  |
| Public cible   | 6  |
| Organisation des études                                      | 7  |
| Programme de la formation                                    | 7  |
| Structure modulaire du programme                             | 14 |
| Tableau de correspondance modules et compétences travaillées | 15 |
| Calendrier de la formation                                   | 15 |
| Principes de l'évaluation                                    | 16 |
| Lieu de la formation   | 16 |
| Direction  | 16 |
| Équipe pédagogique   | 17 |
| Évaluation des modules et du cursus                          | 17 |
| Frais d'inscription et taxes                                 | 17 |

---

### Services aux participant-e-s 18

---

|  |    |
|--|----|
| Service académique   | 18 |
| Conditions d'admission   | 18 |
| Procédure d'inscription à la formation   | 19 |
| Conditions spécifiques aux enseignant-e-s vaudois-es ou personnels d'établissements subventionnés par l'État de Vaud | 20 |
| Inscription en cas d'auditrice ou auditeur   | 20 |
| Carte d'inscription  | 20 |
| Conditions en cas de désistement   | 20 |
| Délivrance des titres et du supplément au diplôme  | 21 |
| Campus de la HEP Vaud  | 21 |

---

### Base juridique 21

---

## Préambule

### Formations continues certifiées de la HEP Vaud

Ce programme de formation est proposé par la HEP Vaud via la Filière des formations postgrades et l'Unité d'enseignement et de recherche «Développement de l'enfant à l'adulte».

Les formations de type :

- Certificate of Advanced Studies (CAS) (entre 10 et 29 crédits ECTS<sup>1</sup>)
- Diploma of Advanced Studies (DAS) (entre 30 et 59 crédits ECTS)
- Master of Advanced Studies (MAS) (minimum 60 crédits ECTS)

sont des formations continues certifiées qui font suite à une formation de base (titre d'enseignement, bachelor, master ou titre jugé équivalent).

Les formations continues certifiées de la HEP Vaud offrent aux professionnels actifs dans les domaines de l'enseignement, de la formation, de l'éducation, de la santé et du social l'occasion de développer ou d'approfondir des compétences spécifiques leur permettant d'assumer des activités professionnelles exigeantes, au sein d'organisations publiques ou privées.

La Filière des formations postgrades ainsi que les Unités d'enseignement et de recherche (UER) concernées par la thématique de la formation s'engagent à concevoir l'ingénierie de la formation prévue, à mener à bien l'intégralité de la formation et à assurer un suivi qualité permettant l'amélioration constante des prestations fournies.

### Introduction

Les organisations font face à des problèmes complexes, et à une nécessité constante de changement, d'évolution ou d'apprentissage dans le but d'améliorer ou d'adapter leurs prestations. Une importance est accordée au développement à la fois des individus, des groupes et des organisations.

A cette fin, les compétences en accompagnement sont de plus en plus requises sur des terrains aussi variés que ceux de l'enseignement, de la formation d'adultes, de la santé, du travail social, du management et des RH.

Le DAS vise précisément l'acquisition de compétences en accompagnement requises pour ces diverses fonctions et missions. Il s'inscrit dans une perspective de développement puisque les participant-e-s pourront poursuivre leur formation, s'ils le souhaitent, dans le MAS « Pratiques d'accompagnement : intervenir dans la complexité ». Ce dernier permet d'intégrer la complexité de la dimension organisationnelle dans les pratiques d'accompagnement.

Nous allons ci-après présenter le DAS; les informations relatives au MAS se trouvent sur le site internet de la HEP-VD à l'adresse <http://candidat.hepl.ch/mas-coaching>



La formation débouche sur l'obtention du titre **DAS Accompagnement individuel et collectif. Coaching et analyse de pratiques professionnelles.**

L'offre de formation certifiée à l'accompagnement de la HEP Vaud a débuté par la mise en place d'un CAS en 2007. Pour tenir compte des demandes des participant-e-s et de l'évolution des besoins des établissements, cette offre s'est transformée en DAS dès 2014. Le présent programme correspond à la 5<sup>e</sup> édition du DAS. Il ouvre tous les deux ans.

<sup>1</sup> ECTS: European Credit Transfer and Accumulation System. Un ECTS équivaut à 25-30 heures d'apprentissage.

## Principes généraux de la formation

---

Six principes spécifiques soutiennent le DAS afin de favoriser une cohérence entre les contenus de la formation et les processus d'apprentissage mis en œuvre. Ces principes témoignent de l'importance que nous accordons a) au processus de formation visant la professionnalisation, b) au sujet en formation et à sa construction identitaire, c) aux interactions entre participant-e-s comme leviers de la formation.

- L'intégration des compétences est favorisée par divers dispositifs transversaux tels que l'intervision non accompagnée en groupe de pairs, le journal de bord, l'auto-évaluation en pertinence au référentiel de formation et le dossier de formation. Nous envisageons cette formation comme un dispositif permettant le développement d'un agir professionnel en accompagnement.
- La logique collective et la construction du groupe (même groupe du début à la fin) ont été privilégiées : nous utilisons le groupe comme lieu d'apprentissage et favorisons les régulations.
- Les unités de formation visent le développement d'une pratique réflexive, étayée sur des savoirs théoriques. Certaines demi-journées abordent une thématique particulière, d'autres sont consacrées à l'analyse de pratiques notamment à partir d'extraits vidéo amenés par les participant-e-s. Ces unités sont l'occasion de recevoir du groupe de formation des feedbacks formatifs. Des témoignages de praticien-ne-s sont également l'occasion de saisir autrement la réalité professionnelle de l'accompagnement.
- Nous considérons l'accompagnement comme un ensemble de pratiques plutôt que comme une fonction. Un référentiel de formation composé de cinq compétences est travaillé tout au long de la formation (voir p. 6) et des apports multiréférenciés issus d'auteur-e-s (chercheur-e-s et praticien-ne-s) contemporain-e-s permettent aux participant-e-s de construire leur propre profil d'accompagnement.
- L'articulation entre le projet professionnel d'accompagnement de chaque participant-e et les compétences développées dans ce DAS fait l'objet d'une attention particulière. En effet, le module 4 offre une modalité personnalisée par la découverte de pratiques d'accompagnement dans un contexte différent (immersion) et par l'acquisition de compétences identifiées par la participante ou le participant comme nécessaire à son projet, dans une formation hors du DAS (option individuelle). Le module 5 est consacré à l'élaboration d'un dossier de formation qui permet d'intégrer, tout au long de la formation, les différents acquis et expériences pratiques développés. Le module 6 concerne la certification finale avec un regard réflexif sur le parcours de formation ainsi qu'une problématisation d'une question vive issue du dossier de formation. Des entretiens en début et en fin de formation suscitent et accompagnent la mise en réflexion des participant-e-s.
- Les 3 premiers modules ont été construits dans une logique progressive. L'accompagnement individuel fait l'objet du module 1 (M1), puis s'en suit le module 2 (M2) avec l'accompagnement d'un individu par un groupe (analyse de pratiques professionnelles en groupe ou APP) et finalement l'accompagnement de collectifs dans le module 3 (M3).

## Séance d'information

---

Une soirée d'information aura lieu à la HEP Vaud le **mardi 18 janvier 2022 de 18h00 à 19h30** en salle C31-218. Les personnes intéressées par le MAS peuvent également participer à la séance d'information du lundi 17 janvier 2022 de 18h00 à 19h30 en salle C31-218.

En cas de participation, merci d'annoncer votre présence par mail : [filiere-pg@hepl.ch](mailto:filiere-pg@hepl.ch)

Remarque : compte tenu de la situation sanitaire actuelle, l'accès à la HEP Vaud n'est autorisé qu'aux personnes en mesure de présenter un certificat COVID-19 et une pièce d'identité. En cas de changement de directives, votre inscription nous permettra de vous envoyer un lien pour une connexion à une séance virtuelle.

# Présentation générale de la formation

---

## Compétences travaillées

---

A l'issue de la formation, les participant·e·s seront capables de :

- 1) En termes de **connaissances et de compréhension** :
  - développer des repères théoriques sur les différentes dimensions de l'accompagnement ;
  - développer des repères théoriques sur la dimension collective.
- 2) Du point de vue de l'**application des connaissances et de la compréhension** :
  - définir son rôle et travailler sa posture ;
  - travailler la demande ;
  - structurer la relation ;
  - travailler son attitude fondamentale ;
  - faciliter le processus d'accompagnement individuel ;
  - faciliter les processus collectifs ;
  - accompagner le changement.
- 3) En termes de **capacité de former des jugements** :
  - développer une conscience de soi ;
  - analyser des processus dans le groupe ;
  - prendre en considération l'organisation.
- 4) Savoir-faire en **termes de communication** :
  - mettre en œuvre des habiletés en communication pour mener à bien le processus d'accompagnement.
- 5) Du point de vue de la **capacité d'apprentissage en autonomie** :
  - Se donner des moyens pour évaluer sa pratique ainsi que des objectifs de développement.

Les objectifs de formation sont conformes aux exigences pour la formation continue de niveau tertiaire du Cadre de qualification national ([nqf.ch-HS](http://nqf.ch-HS)) adopté par les hautes écoles suisses.

## Public cible

---

Ce programme s'adresse à toute personne, interne ou externe à une organisation, quelle que soit sa fonction, amenée à accompagner, aider, soutenir, encadrer, mettre en projet des individus, des groupes ou une organisation. Il peut s'agir par exemple :

- des professionnels occupant des fonctions d'accompagnement (coach interne ou externe à une organisation, consultant, conseiller, formateur, etc.) ;
- des cadres (direction, responsable d'équipe ou de projets, etc.) ;
- des leaders transversaux (promoteurs de projet, agent de développement, de démarche qualité, de formation permanente, etc.) ;
- des professionnels offrant des formes de soutien et d'aide (médiateur, animateur santé, infirmière, travailleur social, personne ressource, etc.).

## Organisation des études

Le dispositif de formation est organisé selon un principe modulaire. Il est constitué de trois modules thématiques « Accompagnement individuel » 10 ECTS, « Analyse de pratiques professionnelles » 6 ECTS et « Accompagnement collectif » 6 ECTS, d'un module d'intégration de 2 ECTS, d'un module d'immersion et option individuelle de 3 ECTS et d'un module de certification finale de 3 ECTS pour un total de 30 ECTS.

La formation se réalise à temps partiel et correspond à un volume de travail d'environ 900 heures dont 284 heures de formation à la HEP.

La durée du programme standard est de 5 semestres. Cette durée d'études peut être, au maximum, doublée congés éventuels compris (cas particuliers réservés). Le tableau 1 résume la répartition annuelle et les intitulés des modules, ainsi que le nombre de crédits.

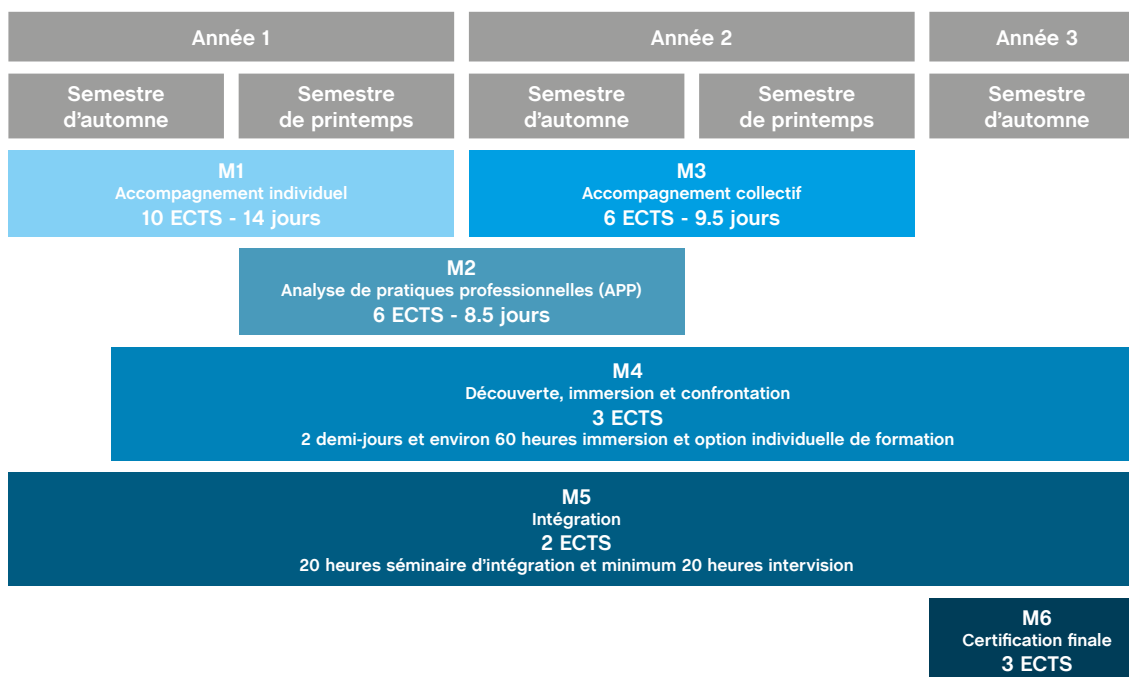


Tableau 1 : vue d'ensemble de la formation 2022-2024

## Programme de la formation

### Module 1 : Accompagnement individuel (10 ECTS)

Ce module se compose de 4 unités de formation. Les unités 1 à 3 sont thématiques alors que l'unité 4 regroupe les démarches favorisant l'intégration des compétences. Par ailleurs, une part importante est accordée à l'entraînement durant tout le module.

| N° d'unité | Titre de l'unité                         | Jours de cours     |                       |
|------------|--|--------------------|-----------------------|
|            |  | Année 1            |                       |
|            |  | Semestre d'automne | Semestre de printemps |
| FA100-1    | Posture et rôles dans l'accompagnement   | 2.5                | 0.5                   |
| FA100-2    | Entretien et dispositif d'accompagnement | 3.5                | 1                     |
| FA100-3    | Analyse de pratiques d'interventions     | -                  | 2                     |
| FA100-4    | Intervision accompagnée                  | 2.5                | 2                     |
|            | <b>Total</b>                             | <b>8.5</b>         | <b>5.5</b>            |



### **Acquis de formation**

Au terme de ce module, les participant-e-s seront en mesure :

- de conduire et réguler des entretiens d'accompagnement individuel ;
- de développer une pratique réflexive visant une posture d'accompagnement ;
- de mobiliser des compétences en relation interpersonnelle utilisable pour toute forme d'accompagnement.

### **Modalités pédagogiques**

Apports théoriques, entraînement à l'accompagnement, travail en sous-groupe, analyse de pratiques, activités de réflexion, témoignages.

### **Modalités de certification du module**

La certification de ce module repose sur la démonstration de compétences fondamentales en accompagnement ainsi que sur l'analyse d'un accompagnement individuel réalisé par le ou la participant-e.

Des consignes précises sont remises en début de formation.

Certification du module 1 : 23 mai 2023

## **FA100-1 Posture et rôles dans l'accompagnement**

### **Contenus**

- Relation entre dynamique relationnelle et contenu : attention à l'autre, à soi, à la relation
- Étayage et accompagnement
- Travail de la demande et contrat
- Alliance
- Enjeux et contexte
- Évaluer son propre travail

### **Intervenant-e-s**

- Marco Allenbach, professeur HEP associé
- Laurent Droz, chargé d'enseignement
- Nir Zalts, chargé d'enseignement

## **FA100-2 Entretien et dispositif d'accompagnement**

### **Contenus**

- Problématisation
- Explicitation
- Écoute des émotions
- Reformulation
- Écoute active
- Interventions dans la communication centrée sur l'autre et sur soi
- Posture plus ou moins directive
- Étayage
- Évaluation
- Régulation de l'accompagnement

### **Intervenant-e-s**

- Marco Allenbach, professeur HEP associé
- Laurent Droz, chargé d'enseignement
- Nir Zalts, chargé d'enseignement



### FA100-3 Analyse des pratiques d'interventions

#### Contenus

- Changement individuel
- Vécu de changement
- Accompagner le changement
- Le changement en lien avec le déploiement d'un projet dans l'institution

#### Intervenant-e-s

- Marco Allenbach, professeur HEP associé
- Fabienne Brugger Kauffmann, formatrice et consultante

### FA100-4 Intervision accompagnée

#### Contenus

- Entraînement à l'accompagnement
- Pratique d'analyse de pratiques y compris sur la base de supports vidéos ou audios
- Témoignage

#### Intervenant-e-s

- Marco Allenbach, professeur HEP associé
- Laurent Droz, chargé d'enseignement
- Olivier Mack, chargé d'enseignement
- Nir Zalts, chargé d'enseignement
- Témoignage d'un-e praticien-ne

## Module 2 : Analyse de pratiques professionnelles (APP) (6 ECTS)

Nous considérons l'analyse de pratiques professionnelles comme l'accompagnement d'une personne par un groupe. C'est donc dans le prolongement du module 1 que ce module est construit. Il permet de faire expérimenter aux participant-e-s un dispositif d'APP et favorise l'intégration de divers apports thématiques.

| N° d'unité | Titre de l'unité        | Jours de cours     |                       |                    |                       |
|------------|-------------------------|--------------------|-----------------------|--------------------|-----------------------|
|            |                         | Année 1            |                       | Année 2            |                       |
|            |                         | Semestre d'automne | Semestre de printemps | Semestre d'automne | Semestre de printemps |
| FA200-1    | Dispositif APP          | -                  | 2                     | 2.5                | -                     |
| FA200-2    | Intervision accompagnée | -                  | 1                     | 3                  | -                     |
|            | <b>Total</b>            | -                  | <b>3</b>              | <b>5.5</b>         | -                     |

#### Acquis de formation

Au terme de ce module, les participant-e-s seront en mesure :

- d'animer une analyse de pratiques professionnelles ;
- d'analyser un dispositif APP.

#### Modalités pédagogiques

Apports théoriques, entraînement à l'accompagnement, travail en sous-groupe, analyse de pratiques, activités de réflexion, témoignages.

#### Modalités de certification du module

La certification du module 2 repose sur la démonstration de compétences en animation d'une analyse de pratiques professionnelles, ainsi que sur l'analyse d'un dispositif d'APP que la participante ou le participant aura mis en place.

Des consignes précises sont remises en début de formation.

Certification du module 2 : Novembre 2023

#### FA200-1 Dispositif APP

##### **Contenus**

- Le protocole d'une analyse en groupe
- Définition
- Méthode de base
- Spécificité et origine
- Facilitation de la parole
- Contractualisation
- Les essentiels dans l'animation
- Outils et repères dans les diverses variantes
- Réguler un dispositif d'APP
- Le partage d'expérience comme modalité de bilan

##### **Intervenant·e·s**

- Marco Allenbach, professeur HEP Associé
- Laurent Droz, chargé d'enseignement
- Nir Zalts, chargé d'enseignement

#### FA200-2 Intevision accompagnée

##### **Contenus**

- Entraînement à l'analyse de pratiques professionnelles
- Témoignage

##### **Intervenant·e·s**

- Marco Allenbach, professeur HEP Associé
- Laurent Droz, chargé d'enseignement
- Corinne Duvoisin, chargée d'enseignement
- Olivier Mack, chargé d'enseignement
- Nir Zalts, chargé d'enseignement
- Témoignage d'un·e praticien·ne

### Module 3 : Accompagnement collectif (6 ECTS)

Les compétences travaillées dans ce module sont mises en perspective au travers de processus collectifs différents (échanges d'expériences, résolution de problèmes, conduite de projet) que les participant-e-s ont l'occasion d'expérimenter dans l'unité de formation FA300-1 en particulier. Le contexte organisationnel est introduit dans l'unité FA300-2. Le projet collectif concerne l'unité FA300-3 et se situe en prolongement de l'unité FA100-3 du module 1. Comme dans les autres modules, une place importante est accordée à la pratique (FA300-4).

| N° d'unité | Titre de l'unité         | Jours de cours     |                       |
|------------|--------------------------|--------------------|-----------------------|
|            |                          | Année 2            |                       |
|            |                          | Semestre d'automne | Semestre de printemps |
| FA300-1    | Processus et animation   | 1.5                | 2                     |
| FA300-2    | Contexte organisationnel | -                  | 1.5                   |
| FA300-3    | Projet collectif         | 1                  | 0.5                   |
| FA300-4    | Intervision accompagnée  | 0.5                | 2.5                   |
|            | <b>Total</b>             | <b>3</b>           | <b>6.5</b>            |

#### Acquis de formation

Au terme de ce module, les participant-e-s seront en mesure :

- de se repérer dans la complexité de l'animation et des différents processus collectifs ;
- de faciliter des séances collectives dans une posture d'accompagnement ;
- de mobiliser les ressources internes au groupe ;
- d'analyser le contexte organisationnel ;
- d'analyser les enjeux relatifs à une démarche d'accompagnement

#### Modalités pédagogiques

Apports théoriques, entraînement à l'accompagnement, travail en duo et/ou sous-groupe, analyse de pratiques, activités de réflexion, témoignages.

#### Modalités de certification du module

Pour la certification de ce module, les candidat-e-s doivent faciliter et réguler une démarche d'accompagnement collectif, puis en analyser la pertinence au regard de la dynamique collective et du contexte organisationnel.

Des consignes précises sont remises en début de formation.

Certification du module 3 : Août 2024

#### FA300-1 Processus et animation

##### Contenus

- Complexité d'une démarche d'accompagnement de collectifs
- La construction d'une démarche en identifiant des séquences possibles
- Gestes et outils
- Régulation de l'accompagnement de collectifs
- Savoir produire des scénarios
- Faire un bilan avec un collectif

##### Intervenant-e-s

- Marco Allenbach, professeur HEP Associé
- Laurent Droz, chargé d'enseignement
- Nir Zalts, chargé d'enseignement

## FA300-2 Contexte organisationnel

### Contenus

- Régulation de la démarche d'accompagnement de collectifs
- Group Think
- Prendre en compte le contexte organisationnel dans une demande d'accompagnement

### Intervenant·e-s

- Marco Allenbach, professeur HEP Associé
- Laurent Droz, chargé d'enseignement
- Nir Zalts, chargé d'enseignement

## FA300-3 Projet collectif

### Contenus

- Travailler la demande d'accompagnement du collectif
- Rôle et alliance

### Intervenant

Marco Allenbach, professeur HEP Associé

## FA300-4 Intevision accompagnée

### Contenus

- Entraînements en sous-groupe
- Témoignage

### Intervenant·e-s

- Marco Allenbach, professeur HEP Associé
- Laurent Droz, chargé d'enseignement
- Nir Zalts, chargé d'enseignement
- Témoignage d'un·e praticien·ne

## Module 4 - Découverte, immersion et confrontation (3 crédits)

Ce module comprend deux démarches complémentaires : l'immersion et l'option individuelle de formation.

### L'immersion :

Elle consiste à rencontrer des professionnel·le-s de l'accompagnement, afin d'échanger, éventuellement les observer, voire de participer à une démarche d'accompagnement individuel ou collectif, afin d'être confronté à d'autres pratiques d'accompagnement.

### L'option individuelle de formation :

Par l'intermédiaire des certifications menées durant le DAS, du référentiel de compétences de la formation ou du dossier de formation (M5), les participant·e-s sont amené·e-s à identifier des compétences qu'ils jugent nécessaires d'acquérir en vue de la réalisation de leur projet professionnel, mais qui sont insuffisamment travaillées dans le cadre du DAS. Ce constat les amène à choisir une formation continue ou une supervision à suivre en dehors du DAS afin de leur permettre de compléter leurs connaissances et compétences.

| N° d'unité | Titre de l'unité                 | Jours de cours     |                       |                    |                       |
|------------|----------------------------------|--------------------|-----------------------|--------------------|-----------------------|
|            |                                  | Année 1            |                       | Année 2            |                       |
|            |                                  | Semestre d'automne | Semestre de printemps | Semestre d'automne | Semestre de printemps |
| FA400-1    | Immersion et option individuelle | 0.5                | -                     | 0.5                | -                     |
|            | <b>Total</b>                     | <b>0.5</b>         | <b>-</b>              | <b>0.5</b>         | <b>-</b>              |

### Acquis de formation

Au terme de ce module, les participantes et participants ont acquis des compétences spécifiques, qu'ils ont identifiées comme indispensables à développer pour le bon déroulement de leur projet professionnel. Ils se sont également confrontés à des pratiques d'accompagnement hors de leur contexte professionnel.

### Modalités de certification du module

La certification du module 4 consiste en une réflexion sur l'expérience d'immersion et celle en lien avec la formation continue et/ou de supervision afin de l'articuler avec le projet de formation du DAS et le projet professionnel d'accompagnement de la participante ou du participant.

Des consignes précises sont remises en début de formation.

Certification du module 4: au plus tard en octobre 2024.

### Module 5 : Intégration (2 ECTS)

Pour permettre une vue d'ensemble de son processus de formation dans le cadre de ce DAS, il est prévu de constituer un dossier de formation composé de diverses pièces et rédigé tout au long de la formation.

En parallèle au dossier, une démarche d'écriture personnelle et réflexive (journal de bord) est attendue tout au long de la formation. Elle est initiée dès le début de celle-ci.

Par ailleurs, des sous-groupes de participant-e-s seront constitués dès le départ de la formation ; ces groupes de pairs offrent un espace de soutien et d'intervision. Ils sont autonomes et doivent se réunir au moins 20 heures durant les 2 ans de formation.

| N° d'unité | Titre de l'unité                     | Année 1                                | Année 2 |
|------------|--------------------------------------|--|---------|
| FA500-1    | Séminaire d'intégration              | 20 heures de séances en petits groupes |         |
| FA500-2    | Intervision en groupe non-accompagné | Min. 20 heures                         |         |

### Acquis de formation

Ce dossier et le groupe de pairs ont pour but de favoriser l'intégration des contenus de formation, permettre le développement des compétences en accompagnement, identifier son profil d'accompagnatrice ou d'accompagnateur et constituer un projet de développement continu de ses compétences.

### Modalités de certification du module

La certification repose sur la validation des trois critères suivants :

La constitution du dossier de formation, la présence et la participation active aux séances collectives du FA500-1, ainsi que la participation à hauteur de 20 heures dans les groupes de pairs (FA500-2).

Des consignes précises seront remises en début de formation.

Certification du module 5: Avril 2024

### Intervenant-e-s

- Corinne Duvoisin, chargée d'enseignement
- Céline Geoffroy, chargée d'enseignement
- Olivier Mack, chargé d'enseignement
- Nir Zalts, chargé d'enseignement

## Module 6 : Travail de certification finale (3 ECTS)

À partir du dossier de formation (M5), chaque participant·e est amené·e à rédiger une réflexion sur l'ensemble de son parcours de formation et à problématiser une question vive issue de celui-ci en regard de son projet professionnel. Une soutenance lui permet de socialiser l'ensemble de sa réflexion à un jury.

| N° d'unité | Titre de l'unité                |  |
|------------|---------------------------------|--|
| FA600-1    | Travail de certification finale | Selon besoin avec sa directrice ou son directeur |

### Acquis de formation

Ce dossier a pour but de favoriser l'intégration des contenus de formation, permettre le développement des compétences en accompagnement, identifier son profil d'accompagnatrice ou d'accompagnateur et constituer un projet de développement continu de ses compétences.

### Modalités de certification du module

Pour la réalisation de ce travail, chaque participant·e bénéficie d'une direction de la part d'une formatrice ou d'un formateur du DAS, en principe la personne référente dans le cadre module 4 et 5.

Des consignes précises sont remises en début de formation.

Certification du module: Janvier 2025.

### Intervenant·e-s

- Corinne Duvoisin, chargée d'enseignement
- Céline Geoffroy, chargée d'enseignement
- Olivier Mack, chargé d'enseignement
- Nir Zalts, chargé d'enseignement

### Structure modulaire du programme

L'organisation modulaire vise à augmenter la cohérence de la formation et repose sur un travail d'équipes de formatrices et formateurs. Elle favorise le développement de compétences qui intègrent diverses sources de savoirs dispensés dans les cours et séminaires et constitue le cadre de l'évaluation certificative.

Les modules d'enseignement sont, en règle générale, composés :

- d'unités de formation mettant en œuvre diverses stratégies d'enseignement ;
- d'une part de travail personnel fourni par les participant·e-s ;
- d'une modalité d'évaluation qui certifie ou valide l'intégration des différents apports du module et la consolidation du développement des compétences visées.

Les unités de formation peuvent prendre la forme de cours ou de séminaire.

Les séminaires sont de natures diverses : le séminaire standard, le séminaire à effectif réduit, le séminaire d'intégration. Ils permettent aux participant·e-s d'intégrer les apports du cours, notamment par le biais d'activités orientées sur la pratique et l'expérimentation de situations concrètes (ex. analyse de ses pratiques professionnelles). Les séminaires d'intégration permettent d'établir des liens entre des savoirs théoriques acquis dans le cadre de divers modules et des savoirs d'expérience acquis dans des lieux variés, en se centrant sur une thématique et sur l'analyse de la progression au cours du semestre.

## Tableau de correspondance modules et compétences travaillées

Au regard de la présentation des compétences travaillées suivant le cadre des qualifications prévues pour les hautes écoles (cf. Compétences travaillées) et de la description des modules de formation (cf. Programme de formation), le tableau suivant met en correspondance les contenus de formation avec les compétences des participant·e·s au terme de leur formation.

| Nom du module |   | Compétences ( <a href="#">voir page 6</a> ) |   |   |   |   | ECTS |
|---------------|---|---|---|---|---|---|------|
|               |   | 1   | 2 | 3 | 4 | 5 |      |
| <b>FA100</b>  | Accompagnement individuel                   | X   | X | X | X | X | 10   |
| <b>FA200</b>  | Analyse de pratiques professionnelles (APP) | X   | X | X | X | X | 6    |
| <b>FA300</b>  | Accompagnement collectif                    | X   | X | X | X | X | 6    |
| <b>FA400</b>  | Découverte, immersion et confrontation      |   |   | X |   | X | 3    |
| <b>FA500</b>  | Intégration                                 | X   |   | X |   | X | 2    |
| <b>FA600</b>  | Travail de certification finale             | X   |   | X |   | X | 3    |

## Calendrier de la formation

La formation aura lieu de septembre 2022 à janvier 2023 Les dates de la première année de formation sont mentionnées ci-dessous, sous réserve de modifications encore possibles. Les temps de formation ont lieu généralement de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00. Un calendrier précisant les salles sera communiqué aux personnes admises en mai 2022.

La deuxième année commencera les 31 août et 1<sup>er</sup> septembre 2023.

### Semestre d'automne

|                  |                          |                          |
|------------------|--------------------------|--------------------------|
| <b>Septembre</b> | 01.09.2023               | 02.09.2022<br>21.09.2022 |
| <b>Octobre</b>   | -                        | -                        |
| <b>Novembre</b>  | 01.11.2022<br>16.11.2022 | 02.11.2022<br>17.11.2022 |
| <b>Décembre</b>  | 06.12.2022               | 07.12.2022               |
| <b>Janvier</b>   | 19.01.2023               | 20.01.2023               |

### Semestre de printemps

|                |            |                          |
|----------------|------------|--------------------------|
| <b>Février</b> | 06.02.2023 | -                        |
| <b>Mars</b>    | 09.03.2023 | 10.03.2023               |
| <b>Avril</b>   | 25.04.2023 | 26.04.2023               |
| <b>Mai</b>     | 04.05.2023 | 05.05.2023<br>26.05.2023 |
| <b>Juin</b>    | 06.06.2023 | 07.06.2023               |



## Principes de l'évaluation

---

L'organisation de la formation dicte le principe général de l'évaluation. Il s'agit pour les participant-e-s de prendre la mesure de l'acquisition progressive de leurs compétences et, pour l'institution, d'attester de leurs acquis.

Deux types d'évaluation répondent à ces objectifs : l'évaluation formative et l'évaluation certificative.

### A. Évaluation formative

En cours de module, l'évaluation formative offre des retours d'informations aux participant-e-s sur le niveau de leurs acquisitions. Cette évaluation peut prendre diverses formes, par exemple : bilan réflexif, exercice illustrant un cours, études de cas, discussions en groupe, analyses de vidéos, etc.

### B. Évaluation certificative

A l'issue des modules, l'évaluation certificative détermine l'attribution des crédits ECTS correspondants. Cette évaluation sommative mesure l'atteinte du niveau de maîtrise des compétences professionnelles fixé par le plan d'études et mentionné dans le descriptif du module, en relation avec chacune des compétences travaillées.

Les modules font l'objet d'une évaluation certificative ou sont validés par la participation et la présence. Le résultat est attribué par une mention acquis ou non acquis.

Les modalités ainsi que les critères d'évaluation sont communiquées préalablement aux participant-e-s.

## Lieu de la formation

---

### Haute école pédagogique du canton de Vaud

Av. de Cour 33 et Av. des Bains 21  
1014 Lausanne

## Direction

---

### Responsable du programme DAS Accompagnement individuel et collectif

- **Laurent Droz**, chargé d'enseignement, Unité d'enseignement et de recherche « Développement de l'enfant à l'adulte » (DV)
- **Marco Allenbach**, professeur HEP associé, Unité d'enseignement et de recherche « Développement de l'enfant à l'adulte » (DV)
- **Nir Zalts**, chargé d'enseignement, Unité d'enseignement et de recherche « Développement de l'enfant à l'adulte » (DV)

### Responsables du pilotage des formations postgrades

- **Amaury Daele**, professeur HEP associé, responsable de la Filière des formations postgrades
- **Annick Rossier Morel**, collaboratrice scientifique, Filière des formations postgrades

## Équipe pédagogique

---

**Formatrices et formateurs** issus de l'unité d'enseignement et de recherche « Développement de l'enfant à l'adulte » (DV)

- **Marco Allenbach**, professeur HEP associé
- **Laurent Droz**, chargé d'enseignement
- **Nir Zalts**, chargé d'enseignement

**Formatrice et formateur** issus de l'unité d'enseignement et de recherche « Acteurs, Gestions, Identités, Relations, Systèmes » (AGIRS)

- **Corinne Duvoisin**, chargée d'enseignement
- **Céline Geoffroy**, chargée d'enseignement
- **Olivier Mack**, chargé d'enseignement

**Intervenant·e-s externes**

- **Fabienne Brugger Kauffmann**, psychologue du travail, formatrice en entreprise et coach

Les témoignages seront apportés par des praticien·ne·s de milieux divers, du public et du privé.

## Évaluation des modules et du cursus

---

Afin d'assurer une régulation à court, moyen et long terme de la formation, l'avis des participant·e-s sur la formation est demandé à intervalle régulier, tout au long du parcours de formation (questionnaire en ligne). Cette évaluation des enseignements par les participantes est conduite par le Pôle de la HEP Vaud dédié à cette activité. Elle contribue à l'amélioration continue de la qualité de l'offre de formation continue certifiée.

Par ailleurs, à tout moment, il est possible de faire remonter auprès de l'équipe pédagogique, du·de la responsable du DAS ou de la filière des formations postgrades toute information utile au suivi et à l'amélioration de nos programmes.

## Frais d'inscription et taxes

---

Finance d'inscription à l'admission : **CHF 100.—**

Coût pour l'ensemble du DAS : **CHF 13'000.—**

En principe, la finance de formation est divisée à parts égales entre les semestres concernés. Elle fait l'objet d'une facturation semestrielle au 30 septembre et au 28 février au plus tard (pour plus d'informations, consultez la [directive\\_02\\_01](#), article 13 ; [etudiant.hepl.ch/directives](http://etudiant.hepl.ch/directives)).

## Services aux participant·e·s

---

### Service académique

---

Le Service académique assure la gestion des admissions, les prestations de suivi administratif et de conseil aux études.

#### Contact

Service académique - Formations postgrades  
**Haute école pédagogique du canton de Vaud**  
Avenue de Cour 33  
1014 Lausanne

**Téléphone:** +41 21 316 92 70

**E-mail:** [etudiants-pg@hepl.ch](mailto:etudiants-pg@hepl.ch)

#### Liens utiles:

[candidat.hepl.ch/pg](http://candidat.hepl.ch/pg) > page «Questions fréquentes»

[candidat.hepl.ch/das-coaching](http://candidat.hepl.ch/das-coaching)

### Conditions d'admission

---

Pour accéder à la formation, les candidat·e·s à l'admission doivent pouvoir répondre aux conditions suivantes :

- être titulaire d'un Bachelor (par exemple dans les domaines de l'enseignement, la santé, le social, l'éducation, ...) délivré par une haute école suisse (ou titre jugé équivalent) ou d'un autre titre d'enseignement reconnu (ou jugé équivalent)
- faire valoir un minimum de trois années d'expérience professionnelle
- être investi dans un projet professionnel actuel ou à venir nécessitant des compétences en accompagnement
- être soutenu par sa Direction si le projet professionnel, nécessitant des compétences en accompagnement, est réalisé à l'interne de l'organisation (indépendamment de l'autorisation d'entrée en formation)
- être en mesure, durant le temps de la formation, de pratiquer des accompagnements
- démontrer l'adéquation de son projet de formation avec les visées du DAS (voir : « Présentation générale de la formation »).

#### Admission en cas de non possession des titres requis

Si le ou la candidat·e n'est pas en possession des titres requis pour l'admission, il ou elle peut déposer une demande d'admission sur dossier auprès du Service académique dans les mêmes délais que l'inscription en ligne et l'envoi du dossier de candidature ([Directive 05\\_03](#) ; [etudiant.hepl.ch/directives](http://etudiant.hepl.ch/directives)).

Dans ce cas, une procédure spécifique est à suivre, impliquant notamment le paiement d'une finance d'inscription de Fr. 300.— non remboursable.

#### Renseignements auprès du conseiller aux études:

**Téléphone:** +41 21 316 92 70

**e-mail:** [etudiants-pg@hepl.ch](mailto:etudiants-pg@hepl.ch)

Les demandes déposées hors délai d'inscription ne seront pas prises en compte.

## Procédure d'inscription à la formation

---

### Constitution du dossier électronique de candidature

La démarche d'inscription s'effectue en ligne à l'aide du formulaire électronique :

[candidat.hepl.ch/formulaire-admission](http://candidat.hepl.ch/formulaire-admission)

Les documents suivants sont à télécharger en format électronique sur la plateforme en ligne :

- curriculum vitæ
- copie du titre requis par les conditions d'admission
- copie des attestations de formation continue accomplie dans le champ de la formation DAS, qui seront utilisées en cas de limitation des admissions
- lettre de motivation mettant en évidence les éléments spécifiques requis dans les conditions d'admission y compris, cas échéant, lettre de soutien de sa direction (voir conditions d'admission)
- récépissé de paiement de la finance d'inscription (ou paiement en ligne via la plateforme)
- demande d'autorisation comprenant le préavis de sa direction d'établissement et l'autorisation d'entrée en formation de l'autorité cantonale d'engagement concernée<sup>2</sup>. Ce formulaire, accessible lors de l'inscription, est exigé uniquement pour les collaboratrices et collaborateurs salariés de la DGEO, de la DGEP et du SESAF ou de l'un des organismes subventionnés placés sous la surveillance de l'un de ces trois services cantonaux ainsi que du SPJ.

*NB : même en cas de refus du service employeur d'accorder l'autorisation d'entrée en formation, le ou la candidat-e a la liberté de déposer sa demande d'admission. Dans ce cas, s'il ou elle est admis-e, il ou elle ne bénéficiera pas des « Conditions spécifiques » décrites ci-dessous et devra donc s'acquitter du coût de la formation.*

Le personnel HEP effectue une démarche individuelle auprès du service RH. [Plus d'informations](#)

Jusqu'au dépôt final de la candidature en ligne, les données peuvent être actualisées et il est possible de déposer, supprimer ou remplacer les pièces jointes au dossier.

Le délai pour valider l'inscription électronique avec l'ensemble des documents est fixé au **28 février**.

La HEP peut limiter les admissions lorsque le nombre de candidatures remplissant les conditions générales d'admission est supérieur aux places ouvertes à la formation. Dans ce cas, les candidat-e-s sont retenu-e-s conformément au [règlement des études menant à un CAS, DAS, MAS \(etudiant.hepl.ch/lois-reglements-hep\)](http://reglement.des.etudes.menant.a.un.cas.das.mas.etudiant.hepl.ch/lois-reglements-hep). L'ordre d'arrivée du formulaire électronique est pris en compte. Elle se réserve par ailleurs la possibilité de repousser l'entrée en formation en cas de nombre insuffisant d'inscriptions.

### Finance d'inscription

Versement de la finance d'inscription de CHF 100.– **non remboursable** sur l'IBAN CH59 0076 7000 L525 8094 4 (Banque Cantonale Vaudoise, BIC/SWIFT: BCVLCH2LXXX); titulaire: Haute Ecole Pédagogique, 1014 Lausanne, **en précisant le motif du paiement, ainsi que votre nom et prénom «Finance Inscription\_Nom\_Prénom»**.

Ce paiement peut être directement effectué via la plateforme d'inscription en ligne.

### Décision d'admission

La HEP étudie le dossier de candidature et décide de l'admission en formation. Elle informe le ou la candidat-e de sa décision dans les meilleurs délais mais au plus tard à la **mi-avril**.

---

<sup>2</sup> DGEO, Direction RH, Admission, Rue de la Barre 8, 1014 Lausanne ; DGEP, Unité RH, Saint-Martin 24, 1014 Lausanne ; Pour l'enseignement spécialisé, écoles publiques (ne concerne pas les établissements subventionnés pour qui le préavis de la direction d'établissement suffit) : SESAF, Direction RH, Cité-Devant 14, 1014 Lausanne.

### **Prise en compte des études déjà effectuées**

Une fois l'admission décidée, une demande de **prise en compte des études déjà effectuées** peut être adressée au Service académique pour que soient pris en compte des crédits de formation obtenus lors d'une certification antérieure dans une des thématiques abordées par le plan d'études de la formation (possibilité d'équivalence ; Référence [Directive 05\\_04 ; étudiant.hepl.ch/directives](https://www.hepl.ch/directives)). Cette demande unique doit être présentée au plus tard jusqu'au 31 août 2022.

### **Se renseigner auprès du conseiller aux études postgrades:**

Téléphone: +41 21 316 92 70

E-mail: [etudiants-pg@hepl.ch](mailto:etudiants-pg@hepl.ch)

## **Conditions spécifiques aux enseignant·e·s vaudois·es ou personnels d'établissements subventionnés par l'État de Vaud**

---

**Sous réserve d'avoir obtenu l'autorisation d'entrée en formation délivrée par le Service employeur concerné** (voir ci-dessus «Procédure d'inscription à la formation»), les collaboratrices et collaborateurs de la DGEO, de la DGEP, du SESAF ou d'établissements d'enseignement spécialisé subventionnés par le SESAF bénéficient:

- d'une prise en charge par le service employeur ou par la HEP du coût de la formation;
- des conditions de décharge fixées par la décision de la Cheffe du Département de la formation (renseignements et informations auprès du service employeur concerné);
- d'une prise en charge, selon les modalités de défraiement, des frais de déplacements et de repas liés à la formation (renseignements et informations auprès des directions d'établissement).

Les professionnel·le·s de la HEP Vaud ne sont pas considéré·e·s comme employé·e DFJC. La prise en charge du coût de la formation est réglée par la Directive 03\_16 qui décrit les conditions de soutien de la HEP Vaud à la formation diplômante. La procédure s'effectue auprès du service RH.

### **Inscription en cas d'auditrice ou auditeur**

---

Les enseignements du DAS FA ne sont pas ouverts aux auditrices ou auditeurs.

### **Carte d'inscription**

---

Les participant·e·s de formations continues certifiées peuvent bénéficier d'une carte d'inscription, il suffira d'en faire la demande auprès du service académique ([etudiants-pg@hepl.ch](mailto:etudiants-pg@hepl.ch)) dès le démarrage de la formation.

Cette carte permet de faire des photocopies (solde de Fr. 20.- par année) et de bénéficier de rabais dans certains commerces.

Pour plus d'informations : [etudiant.hepl.ch/carte-etudiant](https://www.etudiant.hepl.ch/carte-etudiant)

### **Conditions en cas de désistement**

---

En validant le dossier électronique de candidature, l'engagement au programme de formation est considéré comme ferme.

En cas de désistement annoncé au moins un mois avant le début de la formation ou avant le 15 août, la facture est annulée.

En cas de désistement annoncé moins d'un mois avant le début de la formation ou une fois la formation commencée, la totalité de la finance de formation du semestre concernée est due, sous réserve de cas de force majeure.

## Délivrance des titres et du supplément au diplôme

---

Les titres sont décernés lorsque le ou la participant·e a satisfait aux exigences du règlement des études et du plan d'études. Ils sont accompagnés d'un supplément qui contient des informations précises sur la nature et le niveau du diplôme. Dès la décision prononcée, le ou la participant·e peut disposer d'une attestation de réussite. Une fois par année, la HEP Vaud organise une cérémonie de remise des titres.

Lorsqu'un programme de formation comporte deux ou trois étapes de qualifications (CAS, DAS, MAS), le cumul des titres n'est pas autorisé. Seul le titre de niveau supérieur est délivré.

## Campus de la HEP Vaud

---

Plusieurs services sont offerts aux participant·e·s sur le Campus de la HEP Vaud : activités culturelles et sportives, mobilité, aumônerie, bibliothèque, restaurant, renseignements généraux, notamment en collaboration avec l'association des étudiants de la HEP Vaud.

Pour plus d'informations : [etudiant.hepl.ch/campus](http://etudiant.hepl.ch/campus)

## Base juridique

---

Le présent guide constitue un document pédagogique susceptible d'être modifié. Seul le cadre juridique suivant fait foi.

Loi du 12 décembre 2007 sur la Haute école pédagogique (LHEP) : [etudiant.hepl.ch/lois-reglements-hep](http://etudiant.hepl.ch/lois-reglements-hep)

Règlement du 3 juin 2009 d'application de la loi du 12 décembre 2007 sur la Haute école pédagogique (RLHEP).

Règlement du 28 juin 2010 des études menant à un CAS, DAS, MAS (RAS)

[Directive\\_05\\_52 \(etudiant.hepl.ch/directives\)](http://etudiant.hepl.ch/directives) du programme de formation menant au DAS Accompagnement individuel et collectif.

**hep/**

Haute école pédagogique  
du canton de Vaud  
Service académique  
Formations postgrades  
Avenue de Cour 33  
CH-1014 Lausanne

Téléphone.: +41 21 316 92 70  
[etudiants-pg@hepl.ch](mailto:etudiants-pg@hepl.ch)

[www.hepl.ch](http://www.hepl.ch)

